

iesd. conseillers et faire parler au roy , en prièrent Mons^r le sénéchal, et arresté que lon se trouvera à Ronne de bon matin.

« Lundi 9^e de mars 1499, etc.

« Glaude Guerrier, etc.

« Assemblez pour continuer a besoigner sur les affaires de l'entrée de la reyne.

« Ont arresté et delibéré que tous conseillers vieux et nouveaux, qui sont en nombre dix-huit, seront abillez chacun a ses despens, de la couleur que sera advisée (1), por éviter de faire despens à la comunaulté (2).

« Et ont donne charge ausd. Jacques Baronnat, Estienne Grollier et Pierre de Bourg, en parler ès autres estrangés por les faire abiller, et se les six vieux, ou l'un d'eulx faisoit deffaut, les douze auront chacun dix frans.

« Jeudi 12 de mars 1499.

« Estienne Garnier, etc.

« Pour continuer à besoigner à l'entrée et mesmement pour arrester les quatre, et la sorte qu'ils seront abillez a leurs despens por porter le paille.

« Estienne Garnier, Glaude Laurencin, Jehan de Bourges, Pierre Renuart, lesquelz ont accepté lad. charge.

« Ont ordonne que Mons^r le tresorier délivre a neuf filles des misteres (3) chacune trois aunes taffetas.

(1) Le costume de cérémonie des conseillers de ville ne fut fixé qu'en 1596 (*Nouvel éloge de la ville de Lyon*).

(2) Il avait été question de fournir des vêtements de cérémonie aux conseillers, aux frais de la ville, comme cela s'était fait pour l'entrée de Charles VIII; chacun des conseillers avait reçu, à cette occasion, dix livres tournois pour acheter une robe de drap écarlate. (*Registre consulaire*).

(3) Ces jeunes filles, destinées à figurer dans les mystères joués à l'occasion de l'entrée de la reine, appartenaient aux principales familles bour-